

[texte](#)

[étude/rapport](#)

Plan national d'Action de prévention de la perte d'autonomie

Plan remis à Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie, fait suite au rapport « Anticiper pour une autonomie préservée : un enjeu de société » en septembre 2015

Par: Ministère de la Santé /

Publié le : 29 Septembre 2015

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Fichiers

- [Plan national d'Action de prévention de la perte d'autonomie \(2.04 Mo\)](#)

Poursuivre la réflexion

Le document complet est accessible via le lien situé à droite de cette page

Prologue

Ce plan remis à Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie, fait suite au rapport « Anticiper pour une autonomie préservée : un enjeu de société » remis par le Dr Jean-Pierre AQUINO, Président du Comité Avancée en âge, au Premier ministre, Jean-Marc AYRAULT, en mars 2013. Ce plan ne reprend pas des mesures préalablement décrites dans les différents plans et recommandations publiés à ce jour (plan Alzheimer, plan maladies neuro-dégénératives, plan dépression et prévention du risque suicidaire, plan cancer, plan national d'action pour une politique du médicament adaptée aux personnes âgées, plan national d'action de promotion

des médicaments génériques) mais insiste sur des actions jugées prioritaires en leur donnant un caractère opérationnel.

Il s'adresse tout particulièrement aux Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées qui seront mises en place dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Toutes les fiches opérationnelles présentées dans ce plan sont structurées sur le même schéma en détaillant les items suivants : contexte et enjeux, objectifs, mesures, outils et bonnes pratiques, métiers impactés, opérateurs et évaluation.

La cohérence d'ensemble, notamment le lien avec la discussion parlementaire en cours du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement ou encore avec le plan « métiers de l'autonomie » a été assurée par la DGCS. La formation des professionnels constitue un levier transversal pour la mise en oeuvre de l'ensemble des mesures du plan. La rubrique « métiers impactés » en fait état dans chacune des fiches.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire